

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 19 novembre 1988:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable

sénateur Langlois,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce
soit autorisé à engleiser et faire rapport sur le Livre blanc intitulé: «Pro-

positions de relations fiscales», préparé par le Ministre des Finances, et

déposé au Sénat le mardi 18 novembre 1988.

Après débat,

W.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

W.

Résolue par l'affirmative.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 19 décembre 1988:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Phillips (Régina) propose, appuyé par l'hono-
rable sénateur Robichaud, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce
soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel techni-
que administratif et autre qu'il juge nécessaire en vue de l'étude et de
l'examen de la législation qui peut lui être déléguée et à d'autres fins.

Après débat,

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 février 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable
sénateur Hayden,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce
soit autorisé à tenir des réunions pendant les ajournements du Sénat.

Après débat,